

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais: limites quantitatives de production et prix indicatifs pour les vendanges 2013

Conthey, le 20 juin 2013 – Compte tenu de l'évolution globale des stocks et de la consommation des vins et conformément aux articles 5 et 44 de l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004, l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV) a décidé de fixer les limites quantitatives de production **pour les vendanges 2013** comme suit :

Catégorie I (AOC Valais) :

Chasselas	1,3 kg/m ²
Autres cépages blancs et rouges	1,2 kg/m ²
Pinot, Gamay	1,1 kg/m ²

Catégorie II :

Goron	1,4 kg/m ²
Autres cépages	1,6 kg/m ²

Catégorie III :

Tous les cépages	1,9 kg/m ²
------------------	-----------------------

Prix indicatifs pour les vendanges 2013

Catégorie I (AOC Valais) :

Chasselas	de CHF 2.60 à CHF 3.20/kg
Arvine	CHF 5.40/kg
Heida/Païen	CHF 5.20/kg
Pinot, Gamay	de CHF 2.80 à CHF 3.60/kg
Cornalin	CHF 5.40/kg
Humagne Rouge	CHF 4.90/kg

Tout dépassement de ces quantités entraînera le déclassement de la totalité de la vendange dans la catégorie inférieure.

L'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais recommande de n'encaver que les quantités de vendange qui pourront être vendues.

* * * * *

Fondée à fin 2000, l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais est une association faîtière composée à parité des familles Production (vignerons, vignerons-encaveurs et Provins Valais) et Encavage (négociants).

Interlocutrice officielle de l'Etat du Valais, elle défend les intérêts généraux de la filière (économie, qualité, promotion).

Contacts

Paul-André Roux, Président

Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais

Tel. 079/4461050